

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00371

**DESIGN TECH ELEVATOR - SOUTIEN AUX PROGRAMMES
D'ACCOMPAGNEMENT DE STARTUPS ET PME DES SECTEURS DU
NUMERIQUE, DU MANUFACTURING ET DU DESIGN**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 07 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160606-D20160037110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161007

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DESIGN TECH ELEVATOR - SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DE STARTUPS ET PME DES SECTEURS DU NUMERIQUE, DU MANUFACTURING ET DU DESIGN

Saint-Etienne Métropole souhaite promouvoir une culture de la créativité et de l'innovation au sein de son territoire et plus particulièrement auprès des startups et PME/PMI. Cette ambition passe par le soutien à des programmes d'accélération qui proposent des plateformes de services pour la conception, le prototypage et la commercialisation de produits innovants. Les entreprises peuvent ainsi bénéficier d'accompagnements technologiques, économiques et design pour développer de manière accélérée (entre 3 et 12 mois) une politique d'innovation.

L'intervention de Saint-Etienne Métropole s'inscrit dans le cadre de la feuille de route Frenchtech #Designtech validée lors du Comité d'Orientation Stratégique de février 2016. L'ambition de la métropole stéphanoise est de devenir, dans les dix prochaines années, une plateforme de référence « numérique – design » au bénéfice des écosystèmes numériques et industriels, de contribuer au leadership régional sur le new manufacturing et de créer 4 000 emplois liés à l'économie numérique (directs et indirects).

1. Projet IN3 de Numelink

Suite à la labellisation de Saint-Etienne comme territoire Frenchtech en juin 2015, le projet d'accélérateur pour start-up est devenu une des pierres angulaires du projet stéphanois. Numelink a donc procédé à un état des lieux afin de positionner au mieux un accélérateur (accompagnement à la croissance et à la levée de fonds) au sein de l'écosystème public et privé.

La réflexion a abouti à la création du dispositif IN3 qui consiste à préparer pendant 9 mois les entreprises à l'entrée dans des accélérateurs privés (ex : AXELEO, Village By CA, L'atelier BNP Paribas) partenaires de la Designtech.

Le dispositif sera hébergé au sein de la Designtech ARENA (espace Designtech au sein de la platine de la Cité du design) et articulé en 4 phases selon un processus de sélection « en entonnoir » très exigeant (vs les attentes des accélérateurs privés i.e. des projets à potentiel de développement international avec une croissance annuelle à deux chiffres) :

- phase 1 : appel à projet (objectif de 20 startups),
- phase 2 : sélection de 6 startups qui bénéficieront d'un diagnostic INPI, marché et design,
- phase 3 : sélection de 3 projets pour un accompagnement vers la preuve de concept marché et la réalisation d'un démonstrateur.

Le plan de financement du dispositif est le suivant :

Financements	2016	2017	2018
Startups	47 100 €	47 100 €	47 100€
Partenariats privés	82 000 €	82 000 €	82 000 €
Fondations / Fonds	75 000 €	75 000 €	75 000 €
Saint-Etienne Métropole	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Total	234 100 €	234 100	234 100€

IN3 sera le premier pré-accélérateur en région Auvergne-Rhône-Alpes et permettra d'accompagner l'émergence de « pépites » sur notre territoire. Il se caractérise par ailleurs par une contribution significative de financements privés avec un effet levier de la contribution de Saint-Etienne Métropole de « x8 » (1 euros public génère 8 euros privés).

2. Projet CLEF du CIRIDD

Pour réussir à faire émerger des projets en économie de fonctionnalité, le CIRIDD propose de mettre en place et d'animer un dispositif sur le territoire de Saint-Etienne Métropole à destination de l'ensemble des structures en charge du soutien à l'innovation (incubateurs, pépinières, tiers lieux, clusters, FrenchTech #Designtech...), afin d'identifier et qualifier les opportunités de croissance pour les entreprises. Ces opportunités pourront traiter :

- d'un problème non résolu de l'entreprise (difficulté à commercialiser une innovation, évolution de la réglementation environnementale, évolution des usages...),
- de la valorisation économique d'une innovation technologique ou d'usage ou sociale portée par l'entreprise,
- d'une perspective de création de nouvelles activités, de relais de croissance ou d'accélération de croissance.

Les projets émaneront de porteurs ante-crédation (incubateurs), d'entreprises en pépinières, ou d'entreprises existantes TPE ou PME. Le dispositif s'articulera avec les dispositifs existants à l'échelle de la région afin d'orienter les entreprises en fonction de leur taille et de leur maturité, par exemple :

- vers l'action collective ReliEF en 2016 (ou une action collective similaire si elle est renouvelée après mi-2017) afin de constituer les éléments permettant aux dirigeants d'une PME de décider ou non d'engager son entreprise vers l'économie de fonctionnalité au vu du plan de transition nécessaire,
- vers un accompagnement individuel pour les entreprises qui ne seraient pas éligibles à une action collective (ante-crédation, groupe...).

Le dispositif sera articulé en 3 phases et un processus de sélection « en entonnoir » très exigeant (vs les attentes des investisseurs i.e. des projets à potentiel de développement international avec une croissance annuelle à chiffres) :

- phase 1 : mise en place de l'offre de services (sensibilisation, outil d'autodiagnostic),
- phase 2 : sélection de 3 projets/an,
- phase 3 : accompagnement de chaque projet la mise en œuvre d'une démarche en termes d'économie de la fonctionnalité.

Le plan de financement du dispositif est le suivant :

Financements	2016	2017	2018
Autofinancement	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Saint-Etienne Métropole	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Total	40 000 €	40 000 €	40 000 €

CLEF sera le premier programme d'accompagnement individuel d'entreprises « éco-fonctionnalité » en région Auvergne-Rhône-Alpes et permettra d'accompagner l'émergence de ces nouveaux modèles économiques sur notre territoire.

3. Projet GO2S de l'ARUFOG

L'objectif du projet est de développer de nouvelles activités (création de startups et/ou nouvelles activités pour des entreprises existantes) en s'appuyant sur les nouveaux usages de la fibre optique. En effet, ce support physique de transport des télécommunications optiques peut être également utilisé comme un système de capteurs distribués tout au long de sa longueur. Ainsi, une seule fibre optique peut jouer le rôle de milliers de capteurs virtuels distribués, qui ne nécessitent aucune alimentation locale et sont insensibles à l'environnement électrique ou électromagnétique.

La mise en œuvre de cette technologie peut répondre à des besoins en forte croissance :

- surveillance de sites (immeuble, site industriel...) en tout point où passe la fibre optique avec pour but le contrôle thermique (environnement) ou la détection de points chauds (détection incendie, inondation), voire de contraintes ou d'intrusions,
- surveillance des risques météorologiques (gel et enneigement voirie en s'appuyant sur les fibres installées pour le Très Haut-Débit).

Suite aux travaux réalisés et aux résultats obtenus par l'ARUFOG, il est maintenant opportun de mettre en place un démonstrateur utilisant l'infrastructure fibre optique d'un site réel (pavillon témoin de Métrotech, réhabilitation habitat ancien Tarentaize/Beaubrun). Ce démonstrateur permettra d'accompagner des startups pour concevoir et tester des produits innovants tels que des plates-formes de services numériques (portail web, applications mobiles) pour récupérer les données issues des capteurs fibres optiques, puis traiter et interpréter ces données.

Le dispositif sera articulé en 3 phases et un processus de sélection « en entonnoir » très exigeant (vs les attentes des accélérateurs privés i.e. des projets à potentiel de développement international avec une croissance annuelle à 2 chiffres) :

- phase 1 : mise en place du démonstrateur technologique et de l'offre de services,
- phase 2 : sensibilisation et sélection de projets (à minima 3 projets/an),
- phase 3 : accompagnement de chaque projet pour la mise en œuvre de leur preuve de concept technologique et marché (à ce stade certains projets pourront être accompagnés par le dispositif IN3 de Numelink).

Le plan de financement du dispositif est le suivant :

Financements	2016	2017	2018
Autofinancement	34 000 €	34 000 €	12 500 €
Département de la Loire	20 000 €	-	-
Saint-Etienne Métropole	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Total	84 000 €	49 000 €	27 500 €

GO2S sera le premier programme d'accompagnement individuel d'entreprises en France dans le domaine de l'utilisation des capteurs fibres optiques et permettra de mettre en place un dispositif de transfert de cette technologie dans les PME et les startups.

4. Projet "Quels designers" de Designers+

L'objectif de Designers+ est de proposer et déployer sur le marché le premier réseau social dédié aux métiers créatifs, véritable « plateforme d'échanges de compétences pour les designers et compétences connexes ». Si la cible prioritaire de l'outil reste les designers, l'offre sera élargie aux startups, PME et Grands compte, clients et partenaires des designers. Il s'agira de constituer le réseau de la communauté Designtech et grâce aux outils numériques accroître son influence nationale et internationale. Le projet s'appuiera sur l'annuaire de compétences « Quels designers » et intégrera de nouveaux partenaires afin de développer de nouvelles fonctionnalités en termes de gestion et mise en relation de compétences, de gestion et statistiques retour sur investissements des mises en relations en termes de développement d'activités).

Cet outil sera distribué par Designers+ dans le cadre d'un modèle d'affaire étudié en 2016.

- phase 1 : élaboration du cahier des charges et étude du modèle d'affaire,
- phase 2 : développement de la plate-forme de service et réalisation de tests,
- phase 3 : mise en œuvre du réseau social « Quels designers ».

Le plan de financement du dispositif est le suivant :

Financements	2016	2017	2018
Autofinancement	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Saint-Etienne Métropole	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Total	65 000 €	65 000 €	65 000 €

« Quels designers » sera le premier « réseau social design » dédié aux entreprises et aux designers. Il a vocation à devenir le réseau de référence au sein de la Frenchtech.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **attribue les subventions suivantes au titre du dispositif Designtech Elevator :**

- **90 000 € à Numelink selon l'échéancier suivant :**

<u>Subventions</u> <u>2016</u>	<u>Subventions</u> <u>2017</u>	<u>Subventions</u> <u>2018</u>	<u>Total</u>
<u>30 000 €</u>	<u>30 000 €</u>	<u>30 000 €</u>	<u>90 000 €</u>

- **45 000 € au CIRIDD selon l'échéancier suivant :**

<u>Subventions</u> <u>2016</u>	<u>Subventions</u> <u>2017</u>	<u>Subventions</u> <u>2018</u>	<u>Total</u>
<u>15 000 €</u>	<u>15 000 €</u>	<u>15 000 €</u>	<u>45 000 €</u>

- 60 000 € à l'ARUFOG selon l'échéancier suivant :

<u>Subventions</u> <u>2016</u>	<u>Subventions</u> <u>2017</u>	<u>Subventions</u> <u>2018</u>	<u>Total</u>
<u>30 000 €</u>	<u>15 000 €</u>	<u>15 000 €</u>	<u>60 000 €</u>

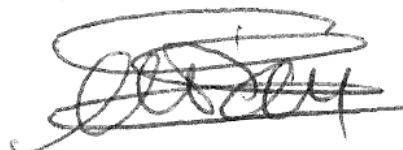
- 150 000 € à Designers+ selon l'échéancier suivant :

<u>Subventions</u> <u>2016</u>	<u>Subventions</u> <u>2017</u>	<u>Subventions</u> <u>2018</u>	<u>Total</u>
<u>50 000 €</u>	<u>50 000 €</u>	<u>50 000 €</u>	<u>150 000 €</u>

- les dépenses correspondantes seront imputées sous réserve de l'inscription des crédits au budget chapitre 204 ;
- approuve le projet de convention type correspondante à intervenir ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions permettant le versement des subventions, et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU